

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

ASSOCIATION RESÔ H'AND FAMILY



www.resohandfamily.fr

resohandfamily@gmail.com

Nous tenions à remercier chaleureusement les représentantes de la CAF31, du service petite enfance de la Mairie de Toulouse et du service Handicap de Toulouse Métropole, qui soutiennent ResÔ H'and Family depuis sa création en 2022. Merci de l'intérêt que vous portez au projet et que vous soutenez du mieux possible auprès des élus. Merci pour les liens que vous pouvez faire avec d'autres partenaires de terrain pour enrichir encore nos interventions et développer nos actions.

Nous avons également un merci très spécial à adresser à la CPAM31, et plus particulièrement au Jury du Prix SANDRINE RIAUDO, qui a récompensé ResÔ H'and Family pour cette année 2024. La reconnaissance de nos actions est un moteur de motivation puissant, et le prix décerné permet à l'association d'aborder 2025 sereinement.

Nous remercions le Rotary Club de Arches, qui nous soutient depuis 2022. Cette année, leur investissement a été à son apogée avec l'organisation d'une soirée caritative au profit de l'association.

Merci aux représentants du Conseil Départemental qui ont échangé avec nous, qui ont pris le temps de connaître l'association pour voir comment mieux la soutenir en 2025.

Merci à France Active pour sa confiance et son soutien précieux.

Enfin, merci à tous les professionnels de terrain avec qui nous avons œuvré, qui, dans un contexte difficile et parfois douloureux, témoignent de leur engagement, leur créativité et leur volonté pour aider les familles, les enfants, et ce dans un travail partenarial de qualité.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.6
PARTIE 1 : Une petite association, qui déploie ses interventions à Toulouse et dans quelques communes alentour, pour toucher un public aux problématiques complexes, et sans accompagnement adapté.	p.7
1.1 Une activité et un turn-over des familles stables, qui montrent que le territoire propose des solutions aux familles qui ont réunis certains pré-requis, mais laisse dans un profond isolement toutes celles qui se trouvent en amont.	
1.1.1 <u>Un public hétérogène, marqué par des situations très complexes.</u>	
1.1.2 <u>Chiffres clés</u>	p.8
1.2 Des interventions qui se distinguent de l'existant par leur régularité, leur proximité et leur globalité	p.15
1.3 Un partenariat qui se ritualise avec les acteurs de Toulouse, et qui demande à se développer dans les communes de la métropole.	p.17
1.4 Bilan des acquis des familles en fin d'accompagnement : les bases, nécessaires à tout le reste du parcours de soins et social, sont posées ; l'urgence et la crise sont dépassées	p.18
PARTIE 2 : Etat des lieux des ressources associatives	p.19
2.1 Quatre bénévoles et deux professionnelles : des ressources humaines limitées mais efficaces	
2.2 Une stabilité des ressources matérielles à disposition	p.20
2.3 Une situation financière incertaine, mais un résultat annuel positif	p.20
2.3.1 <u>Des dépenses minimales, ciblées pour garantir une qualité et une pérennité des accompagnements</u>	
2.3.2 <u>Des recettes hybrides : baisse des subventions et augmentation exceptionnelle des fonds propres</u>	
PARTIE 3 : Perspectives 2025 : sécuriser ou se développer ?	p.22
CONCLUSION.....	p.23
Annexes : compte de résultat 2024	

INTRODUCTION :

Une association portée par 2 professionnelles et 4 bénévoles, dans une année 2024 marquée par une instabilité politique et sociétale forte, ça donne un peu l'image d'une coquille de noix prise dans un océan déchaîné...

Cette année 2024, on s'en souviendra comme d'une année marquée par des remous. Des ascenseurs émotionnels.

Des ascenseurs émotionnels pour les familles, dont des solutions de relogement ont été trouvées seulement quelques heures avant d'être officiellement « à la rue ». Pour des familles, en attente de diagnostics depuis plusieurs mois et qui reçoivent enfin un appel pour les premiers RDV. Mais aussi, pour des familles qui pensaient avoir une solution de scolarité pour leur enfant et qui apprennent le jour de la rentrée que ce ne sera pas le cas, ou que la place disponible dans l'établissement convoité, a finalement été attribuée à quelqu'un d'autre.

Des creux et des bosses pour l'association, qui perçoit l'intérêt des pouvoirs publics pour ses interventions, qui s'attend à être soutenu à ce qu'elle juge être sa « juste valeur ». Mais les déconvenues s'enchaînent, entre incompréhensions et décisions arbitraires, sans oublier les coupes budgétaires, qui mettent en péril le devenir de l'association. Et puis, à quelques mètres de la ligne d'arrivée de 2024, l'attribution du Prix Sandrine Riaudot qui fait tout basculer dans le bon sens, l'espoir qui renaît, dans un océan pourtant toujours déchaîné.

2024 c'est aussi la soirée caritative au stade Ernest Wallon organisée par le Rotary Club des Arches au profit de ResÔ H'and Family. Ce sont les premières rencontres collectives inter-fratries et inter-familles.

2024 n'a pas été simple, mais a permis de consolider les bases de l'association : le travail de proximité avec les familles et les partenaires, des réponses concrètes aux besoins. Elle a trouvé sa place sur le maillage partenarial, se distinguant des autres services ou associations parce qu'elle va à la rencontre des familles qui n'ont rien (pas de ressources, pas de soins). Elle est l'amont de tout le reste, le préalable qui permet l'entrée dans les dispositifs existants.

PARTIE 1 : Une petite association, qui déploie ses interventions sur Toulouse et quelques communes alentour, pour toucher un public aux problématiques complexes, et sans accompagnement adapté

1.1 Une activité et un turn over des familles stables, qui montrent que le territoire propose des solutions aux familles qui ont réunis certains pré-requis, mais laisse dans un profond isolement toutes celles qui se trouvent en amont

En 2024, *l'association a accompagné 33 familles. 16 familles ont vu leur accompagnement prendre fin*, à la suite d'une amélioration de la situation et le relais avec un partenaire. Cela correspond à 120 bénéficiaires directs et indirects des actions proposées.

Ces valeurs sont les mêmes que l'année précédente. L'accompagnement de ces familles, malgré une équipe restreinte comparé à 2023, a été possible compte tenu du profil de certaines familles. En effet, plusieurs ont pu être accompagnées de manière espacée et nécessitaient moins de démarches.

Mais pour éviter de se trouver en situation de faire générer une liste d'attente, l'association n'a pas fait le travail de partenariat qu'elle aurait pu, pour communiquer autour de l'association et la faire connaître.

Autrement dit, sans travail de communication autour de l'existence de l'association, il y a eu un adressage de familles certain, signifiant les besoins existants sur le territoire.

1.1.1 Un public hétérogène, marqué par des situations très complexes.

Les familles adressées cette année ont des profils assez hétérogènes. La majorité d'entre elles sont des situations « complexes », avec la présence de plusieurs problématiques lourdes (logement non pérenne, absence de droits sociaux, pas d'accès aux soins).

Ce sont des familles qui n'ont pas de droits ouverts (démarches non entreprises ou en attente de validation notamment de la MDPH), pas de moyens de transport, avec un enfant en situation de handicap lourd, qui ne peut être accueilli nulle part.

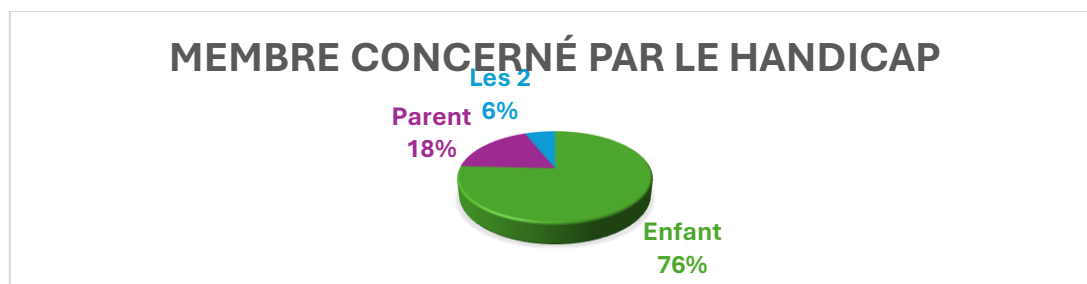
De ce fait, ces familles ne peuvent pas accéder aux dispositifs adaptés, et la première des missions de l'association est de leur permettre d'acquérir ces pré requis pour qu'elles puissent accéder à l'existant.

Mais d'autres nous ont aussi été adressées pour un « coup de pouce » dans une situation clairement identifiée, touchant par exemple aux besoins de la fratrie, et ont nécessité un accompagnement plus léger et moins long.

Le « profil type » des familles accompagnées :

Une femme, seule, sans ressource, avec deux enfants dont au moins un âgé entre 0 et 6 ans et au moins un avec un TND, sans notification MDPH active, vivant dans Toulouse. Une durée d'accompagnement égale à 10 mois.

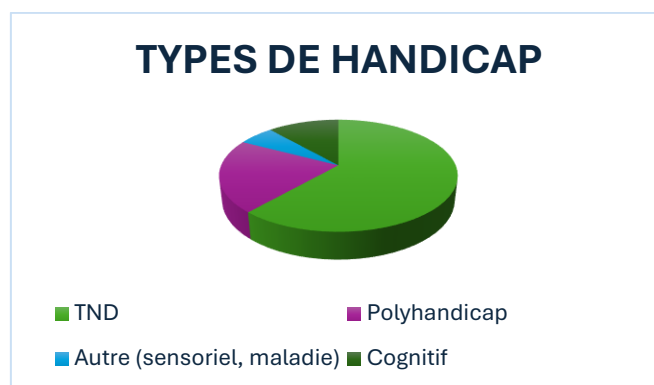
1.1.2 Chiffres clés



Les partenaires nous sollicitent principalement pour les familles avec un enfant en situation de handicap. La communication de l'association a jusqu'alors été surtout tournée vers des partenaires qui accompagnent ce type de famille, ce qui explique en partie ce résultat.

Aussi, les partenaires sont plus familiarisés à travailler et orienter ce profil de familles. Le handicap d'un parent et les conséquences que cela peut avoir pour sa gestion de la vie familiale restent encore un sujet sensible à aborder avec les principaux concernés.

L'ouverture de différentes plateformes ressources et d'orientation, pourrait permettre de développer l'accompagnement de ces familles. Le travail de partenariat se construit en ce sens, car ResÔ H'and Family reste une des rares associations à proposer un soutien à la parentalité adapté aux personnes en situation de handicap.



- **Les TND sont sur-représentés (64%) et concernent les enfants en situation de handicap.**

Ce sont souvent des enfants jeunes, pour lesquels le diagnostic est en cours de réalisation ou doit être réalisé. Les manifestations des troubles impactent négativement l'inclusion des enfants dans les structures (crèche ou école). Les dispositifs de soins institutionnels mais aussi de plus en plus en libéral, sont saturés, laissant les enfants sans solution d'accueil et sans soin.

Se rajoute aussi le fait que les besoins de rééducation (psychomotricité, habileté sociales), sont dispensés par des professionnels non pris en charge. Le coût rend difficile l'accès pour les familles, qui ne touchent pas encore les aides financières prévues pour compenser le handicap.

Ou qui les utilisent déjà pour répondre à leurs besoins primaires, tellement le handicap a de répercussions sur leur mode de vie et limite leurs possibles.

- **Les profils de polyhandicaps (21%) concernent aussi les enfants.**

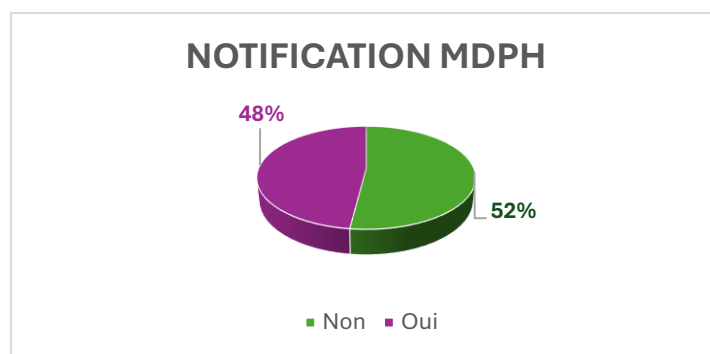
Ce sont des enfants un peu plus âgés, avec des diagnostics complexes. Ce sont des enfants pour lesquels l'orientation dans un établissement adapté prendra de nombreuses années, sans que dans l'intervalle, un accueil dans le cadre scolaire soit possible.

Ces enfants peuvent bénéficier de soins adaptés et remboursés, tels que la kiné, l'orthophonie.

Les troubles sensoriels sont peu présents dans les accompagnements. Quand ils existent, ils sont souvent couplés à d'autres handicaps et rentrent alors dans la catégorie polyhandicap.

- **Les troubles cognitifs (12%) concernent les adultes en situation de parentalité.**

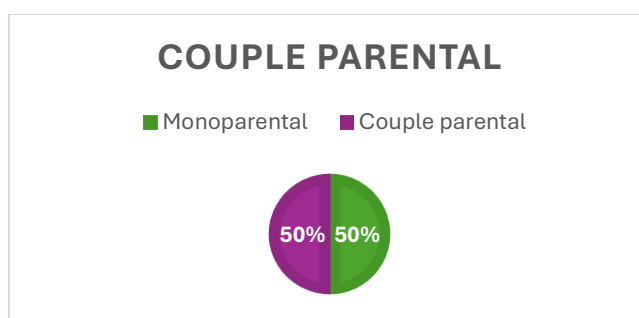
C'est pour ce motif que les adresses de parents vers l'association sont les plus nombreuses, mais l'accompagnement a également pu concerner des parents avec des maladies physiquement invalidantes.



➔ **52% des adresses concernent des familles où aucune notification MDPH n'a été rendue.**

Soit le dossier est en cours de traitement, soit le dossier n'a pas été réalisé. Parfois, il faut même mettre en place les bilans inhérents à la constitution du dossier. Sachant qu'il faut en moyenne 10 mois pour qu'une décision soit rendue, dans l'intervalle, **ces familles ne peuvent pas accéder aux divers droits dont elles pourraient bénéficier. Les situations piétinent, et d'autant plus quand les démarches diagnostic n'ont pas été entreprises**, car c'est un vrai parcours du combattant pour trouver des spécialistes, obtenir un RDV. **Les familles les plus démunies**, carencées ou allophones, **n'ont souvent pas les ressources pour faire ces démarches seules et les autres professionnels de terrain (MDS, PMI), sont eux même trop saturés de demandes « urgentes », qu'ils ne peuvent pas donner suite à ces besoins d'aide dans ces démarches spécifiques.**

Composition de la famille

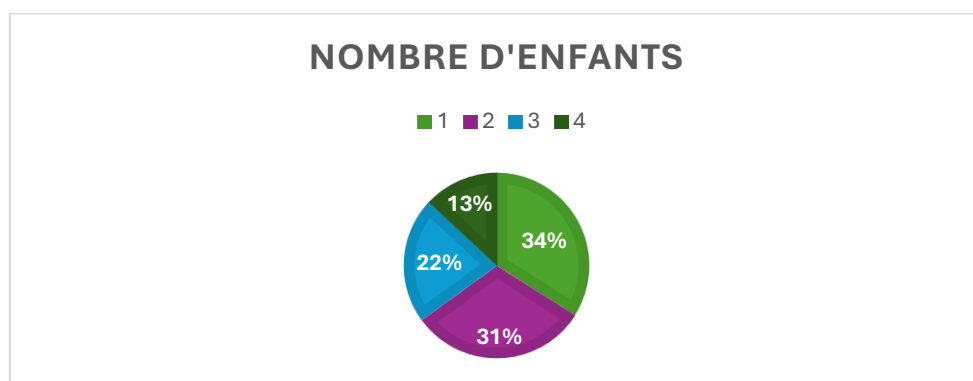


Les cheffes de familles sont les mères. Les données parlent de 50% de familles monoparentales, mais dans les faits, les pères présents sur le papier sont absents dans le quotidien.

Par exemple, dans les familles accompagnées, certains pères travaillent, mais ne versent pas l'argent nécessaire à la mère qui s'occupe des enfants et de la gestion du foyer. Ils ne s'investissent pas non plus dans la prise en charge des enfants.

Les femmes s'occupent donc seules de leur(s) enfant(s), dans 90% des familles. Cela a des conséquences sur leur insertion professionnelle et donc leur précarité sociale et financière. Cela a des conséquences sur leur santé morale et physique, et par ricochet, cela a des conséquences sur les enfants du foyer, qu'ils soient en situation de handicap ou pas.

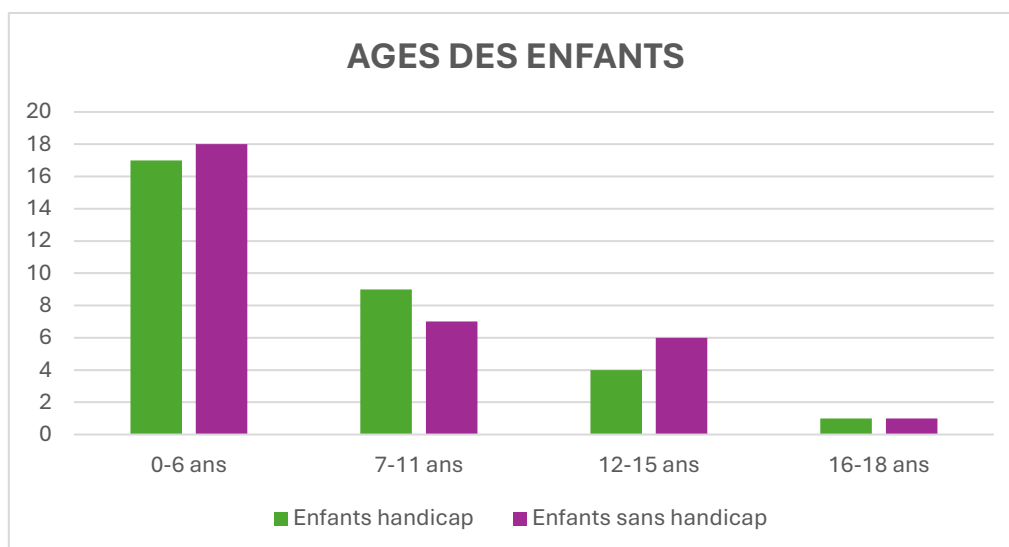
D'où la nécessité de soutenir ces mères, dans leurs démarches du quotidien, et pour les fratries qui sont souvent « silencieuses », « oubliées ».



Les actions auprès des fratries se justifient par la composition des familles adressées, puisque **68% d'entre elles se composent de plusieurs enfants mineurs.**

Les fratries ont des besoins en termes d'ouverture vers l'extérieur, de socialisation.

Ce sont des enfants qui s'adaptent, qui ne se font pas remarquer, ni en classe ni à la maison. Ce sont des enfants parfois demandeurs d'activité, mais parfois aussi trop happés par les écrans à la maison, faute de mieux.



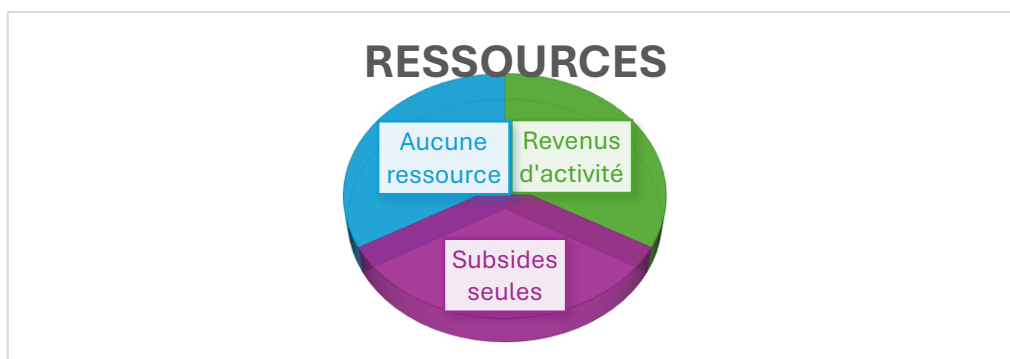
Que ce soit avec ou sans handicap, les valeurs se tiennent en ce qui concerne l'âge des enfants.

Les enfants de moins de six ans sont majoritaires. Pour ceux qui vivent une situation de handicap, les interventions vont permettre de mettre en place les RDV et bilans nécessaires aux diagnostics, à l'entrée dans le parcours de soins et de demandes de prises en charge spécialisées. Pour ceux qui sont sans handicap, il s'agit des enfants dont les parents sont en situation de handicap pour la plupart et les interventions ont à visée préventive en termes de développement de l'enfant, d'accompagnement et de soutien à la parentalité auprès de ces adultes qui ont parfois des besoins spécifiques. Mais il peut aussi s'agir d'enfants issus d'une fratrie avec un frère/une sœur, en situation de handicap. La mission de l'association sera d'exercer une vigilance quant au fait que ces enfants reçoivent l'attention nécessaire malgré la situation complexe de la famille, qu'ils puissent avoir des réponses à leurs besoins. Les interventions peuvent aussi concerner des activités, et c'est notamment ce qui a été proposé de manière collective, à des petites sœurs, issues de fratrie différentes et rassemblées pour partager un moment convivial.

Les enfants de 7-11 ans arrivent ensuite, avec un nombre plus important d'enfant en situation de handicap. Ce sont des enfants qui ont eu des diagnostics tardifs et donc un retard dans les démarches d'accès aux soins, aux adaptations.

Les adolescents sont moins nombreux. Les partenaires font moins appels, les familles aussi. Les démarches pour cette tranche d'âge ont déjà été entreprises, des solutions ont été plus ou moins trouvées, en tous cas, d'autres partenaires sont à pied d'œuvre. Les adolescents accompagnés viennent d'arriver sur le territoire, ou sont issus de fratrie ou d'autres enfants plus jeunes sont aussi en situation de handicap et c'est pour eux que l'association avait été initialement interpellée. Les adolescents sans handicap présents dans les fratries n'ont pas de besoins d'accompagnement clairement exprimés. Les interventions à leur attention vont plus avoir caractère d'informations (informer sur les groupes de parole existants), et d'aide ponctuelle (aider le parent pour les inscriptions aux activités sportives, de loisirs de vacances).

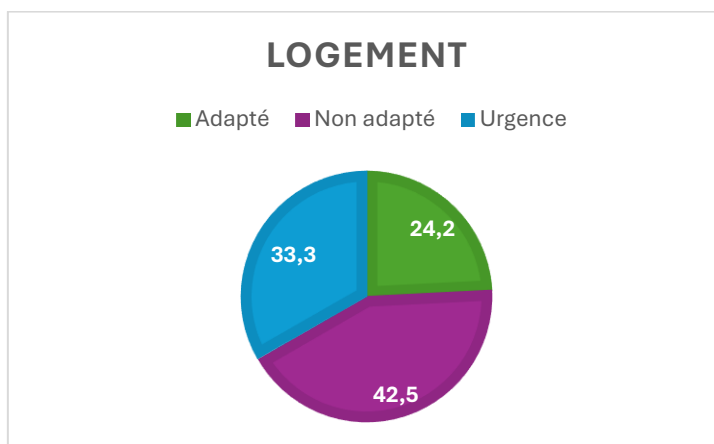
Situation sociale



- ➔ **1/3 des familles accompagnées n'ont aucune ressource**, faute de droits ouverts, de démarches non effectuées.
- ➔ **1/3 des familles vivent uniquement en percevant des subsides.**
- ➔ **1/3 des familles a un revenu d'activité.**

Ces chiffres témoignent de la précarité financière des familles que l'association accompagne. Sans ressources minimales, comment se déplacer vers les organismes (payer les transports ?), comment financer des soins, s'inscrire dans des activités, comment être psychologiquement et physiquement disponible quand la pourvoyance des besoins primaires est la priorité ?

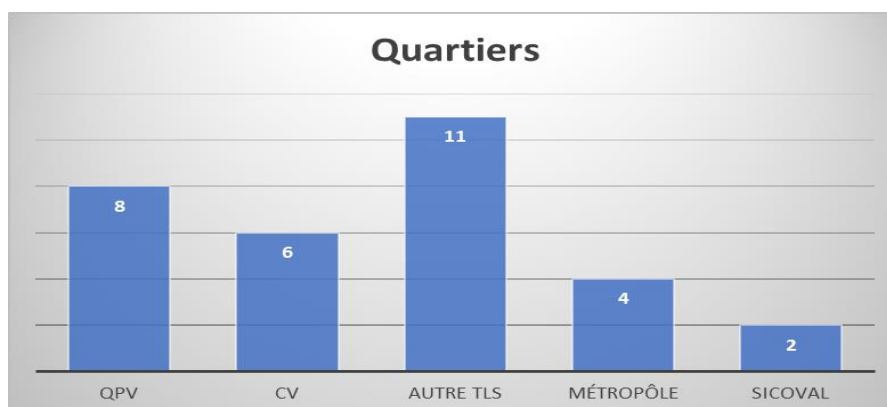
Avant d'entamer les accompagnements plus spécifiques, les professionnelles vont donc parfois devoir commencer par accompagner les personnes vers les organismes ressources en lien avec les besoins primaires (banque alimentaire).



- ➔ **75% des familles n'ont pas un logement adapté, dont 1/3 vivent en logement d'urgence, non pérenne.**

Cela biaise les orientations sectorisées, complexifie la mise en place de soins, génère de l'insécurité, de l'inconfort aussi évidemment.

En ce qui concerne les logements non adaptés, il s'agit souvent d'un problème de sur-occupation, aggravé par la présence d'un enfant en situation de handicap dont les symptômes nécessiteraient des espaces séparés pour ne pas gêner les autres membres de la famille (crist la nuit, destruction d'objets).

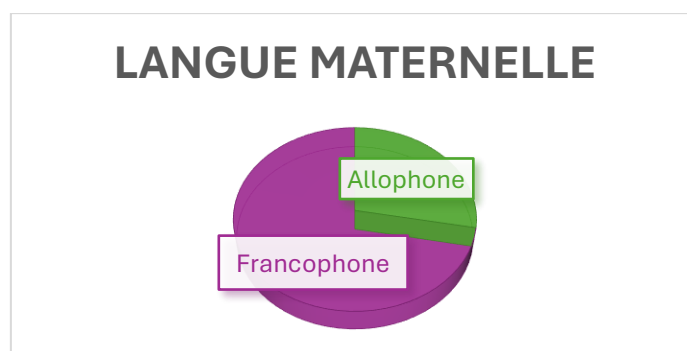


Toulouse est la commune sur représentée, étant donné les actions de communication soutenues qui ont été entreprises, et le lieu d’implantation de l’association.

Peu de démarches de partenariat ont été effectuées vers les communes de la métropole, compte tenu des incertitudes en termes de subventions, et donc des ressources humaines et matérielles disponibles pour répondre aux demandes qui émaneraient des communes de la métropole.

Néanmoins, l’association est référencée comme pouvant intervenir dans ces communes et certains partenaires font appel à elle en ce sens. Il s’agit de partenaires ayant leur structure à Toulouse (et donc rencontrés dans le cadre du travail de partenariat initial), mais recevant du public non sectorisé. On peut citer par exemple le CRA, la Case de Santé.

Les familles domiciliées dans les communes du Sicoval sont des familles dont l’accompagnement a débuté sur Toulouse et se poursuit malgré leur déménagement « hors secteur ». Une famille dans le muretain bénéficie de quelques interventions dans le cadre du partenariat avec la Communauté 360.



➔ **La proportion de familles allophones reste conséquente (28%). La barrière de la langue a des conséquences sur les difficultés d’inclusion des familles, l’accès aux soins et la réalisation des démarches.**

L’association ne dispose pas de fonds alloués à de l’interprétariat. L’utilisation de certaines application téléphonique permet de nouer un lien, de faire les démarches de surface. Mais dans le cas de situation plus complexes, la communication via les traducteurs en ligne a ses limites.

La barrière de la langue empêche également ces familles d'avoir accès aux plateformes d'orientation qui se créent (services téléphoniques), ou à tout autre service qui nécessite un lien distanciel. Parmi ces familles enfin, nombre de mères voudraient prendre des cours de français, et leur accès est empêché par la présence de leur enfant en situation de handicap.

La durée d'accompagnement est variable. Elle dépend des besoins de la famille, de sa situation sociale et des ressources qu'elle peut mobiliser. **On observe une moyenne d'accompagnement de 10 mois.**

Certaines familles ont juste besoin de quelques rendez-vous le temps de recueillir des informations, profiter de la présence de l'association pour déléguer les démarches et se ressourcer, avant de reprendre en main leur situation.

A contrario, certaines familles ont besoin d'un accompagnement long, la plus ancienne étant accompagnée depuis deux ans. Pour ces familles, les rendez-vous sont très réguliers les premiers mois, permettant des avancées significatives. Certaines démarches préalables sont indispensables pour intégrer des dispositifs adaptés, ouvrir des droits. Mais ces démarches ne sont pas accessibles à tous, en lien avec une méconnaissance du système, des difficultés en lien avec la barrière de la langue, d'un épuisement global qui entrave la mise en œuvre des démarches. Après quelques mois d'un accompagnement renforcé, les rencontres peuvent s'espacer, la famille gagne en autonomie progressivement

1.2 Des interventions qui se distinguent de l'existant par leur régularité, leur proximité et leur globalité

- Le travail entrepris se fait toujours à partir du domicile, permettant de soutenir les familles qui sont en difficultés pour se déplacer/sortir.

- Les actions proposées, dans le cadre de l'accompagnement régulier :

Les démarches administratives	- Permettent de venir en aide concrètement à la famille, et donc de faciliter la création du lien de confiance. - Permettent aussi de débloquent des situations et accéder à des droits, donner d'autres pistes pour le travail à entreprendre avec la famille. - Dans certaines situations, ces démarches sont en compléments de celles effectuées par l'ASS¹ de polyvalence. (Celles-ci s'occupent alors des démarches en lien avec le logement, l'accès aux droits. ResÔ H'and Family se charge des démarches qui concernent les dossiers MDPH, les dossiers pour l'accès aux CMP², aux professionnels de soins. Les inscriptions aux activités extra-scolaires ou au transport scolaires pour les fratries).
L'aide à la mise en place des soins ou l'adressage vers un service spécialisé	Contact des professionnels ressource, mise en lien et participations aux premiers RDV. Au contraire d'autres dispositifs (PCPE, etc), il n'est pas nécessaire que la famille ait déjà un diagnostic posé ou une notification, permettant un accompagnement en amont de toutes les autres structures.
L'accompagnement vers les lieux ressources	Lieux pour la pourvoyance des besoins primaires (nourriture, transports), MDS, associations spécifiques aux besoins, lieux de droits communs, ludothèques etc.
Accompagnement vers des professionnels ressources	Démarches en amont pour repérer les partenaires potentiels, démarches avec la famille pour les prises de contact, accompagnement aux RDV, coordination des différents acteurs avant le passage de relais.
Sorties individuelles et collectives	

¹ Assistante de service social

² Centre médico psychologique

Focus sur les sorties et activités proposées :

- Sorties individuelles :

Elles concernent le travailleur social avec l'enfant en situation de handicap. Elles sont ponctuelles et permettent un temps de répit pour le parent.

Elles ont aussi concerné des fratries qui ne bénéficiaient pas de temps de loisir compte tenu de l'accaparement des parents par l'enfant en situation de handicap.

Elles se déclinent sous la forme d'activités ludiques, de sorties dans des lieux choisis par le professionnel ou l'enfant/les enfants. Elles ont eu lieu principalement pendant les temps de vacances scolaires pour les fratries, et durant l'année pour les temps de répit. Une quinzaine ont eu lieu durant l'année

- Sorties familles :

Elles ont concerné des familles où le parent est en demande de sortir et de partager des temps de loisirs avec son/ses enfants, mais sans parvenir à le mettre en place seul. Elles sont caractérisées par des sorties piscine, des sorties au parc, des sorties dans des salles d'escalade. Une dizaine de sorties ont eu lieu.

- Sortie inter-fratrie :

Durant l'été, elle a été proposée à plusieurs petites filles vivant avec un frère/une sœur en situation de handicap. Ce sont des enfants qui sortent peu, ne sont pas inscrites sur les activités collectives du quartier (elles ont 6 ans et moins). Mais elles étaient demandeuses de sorties. Ce type de sortie mobilisant deux professionnelles, elle n'a pas pu être répétée bien que la demande existe tant du côté des enfants que des familles.

- Rencontre collective :

Elle a eu lieu en novembre. Elle a réuni 5 mères, dont trois d'entre elles sont venues avec leur enfant en situation de handicap. Elle a permis à ces femmes de se rencontrer, de sortir de leur isolement. Les retours ont été très positifs et c'est pourquoi, ce type de rencontre est amenée à se répéter en 2025. Cette réussite a nécessité et nécessitera pour chaque (nouvelle) participante, un long travail de lien et de pourvoyance des besoins primaires.

1.3 Un partenariat qui se ritualise avec les acteurs de Toulouse, et qui demande à se développer dans les communes de la métropole.

➡ 16 familles ont été adressées par des dispositifs tels que le PCPE³, le CRA⁴, le Seps⁵, l'hôpital de jour de la MGEN, la périnatalité⁶, CHRS⁷, la communauté 360⁸.

Ces partenaires nous adressent les familles quand les besoins d'accompagnement dépassent le cadre de leur champ d'intervention. (Par exemple quand il faut un accompagnement à partir du domicile, ou avec des interventions à visée plus sociales ou plus soutenues. Il peut s'agir également d'une prise de relais parce que l'accompagnement prend fin, sans autre orientation possible à ce moment-là.)

➡ 9 familles ont été adressées par les services du CD31 : MDS⁹, PMI¹⁰, CRIP¹¹.

Ce sont des familles pour lesquels l'accompagnement généraliste ne suffit pas, compte tenu de la prégnance de la situation de handicap, ou la complexité de la situation avec plusieurs problématiques conjointes.

➡ 4 familles ont été adressées par les professionnels de l'Education Nationale, les crèches.

Ce sont des situations où les enfants accueillis présentent des difficultés trop grandes pour que la scolarité se poursuive, et qui veulent prévenir un isolement de la famille si l'enfant est déscolarisé.

Les crèches orientent les familles pour soutenir des parents démunis face aux symptômes émergents qu'on détecte chez leur enfant, et toutes les démarches à mettre en place. Ce sont les mêmes profils que les enfants orientés par le Service Inclusion Prévention (SepSi) de la mairie de Toulouse, mais dans ce cas, les crèches agissent de manière autonome, ayant eu connaissance de nos interventions.

➡ Enfin, 3 familles ont été orientées par la case de santé, et 1 a contacté d'elle-même l'association.

³ Plateforme de Compétences et de Prestations Externalisées : dispositif de soutien à la mise en place des soins pour les enfants ayant une notification pour une orientation en IME

⁴ Centre Ressource Autisme

⁵ Service Inclusion Prévention : relié à la mairie de Toulouse, il favorise la prévention et la détection des troubles du développement chez les jeunes enfants par l'intervention de professionnels dans les crèches.

⁶ Professionnelles de la psychiatrie intervenant dans les maternités pour la prévention du lien mère/enfant

⁷ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

⁸ Plateforme téléphonique d'informations et d'orientation en lien avec le handicap

⁹ Maison des Solidarités

¹⁰ Protection Maternelle et Infantile : Service intégré dans les MDS pour le suivi médical des 0-6 ans

¹¹ Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance

Durant le temps de l'accompagnement, les partenaires sollicités sont souvent les partenaires qui prennent le relais sur la durée.

- Principalement **des assistantes sociales des MDS, des professionnels du soin (PCPE, CMP ou libéral).**
- Il peut également s'agir **de Unis-Cité** et son programme solidarité aidants,
- Ou des associations type **Solidarité Familiale** qui mettent à disposition des TISF¹².
- Quelques familles ont été accompagnées vers le **LAEP¹³ de leur secteur, la ludothèque**. Les profils des familles actuelles font qu'elles ont difficilement la capacité d'y retourner seules.
- Le service de la **Réussite Educative** a été sollicitée pour prendre le relais dans le cas de l'accompagnement de certaines fratries.
- L'association **Escapade de Ouf** et son service de répit accueille depuis récemment un des enfants accompagnées par ResÔ H'and Family.

1.4 Bilan des acquis des familles en fin d'accompagnement : les bases, nécessaires à tout le reste du parcours de soins et social, sont posées ; l'urgence et la crise sont dépassées

En 2024, 16 familles ont terminé leur accompagnement avec l'association. Un accompagnement se termine à partir du moment où une famille a la capacité de pourvoir à ses besoins primaires, que des soins adaptés sont mis en place pour l'enfant, et où un partenaire relai a été identifié pour être l'interlocuteur de la famille, pour assurer la continuité du parcours.

En ce sens, **toutes les familles qui terminent leur accompagnement avec l'association ont un ou plusieurs soins mis en place, un dossier MDPH complété et validé** et des démarches entreprises pour rendre possible l'orientation notifiée.

Tous les enfants sans handicap sont scolarisés, accueillis en EAJE¹⁴ ou bénéficient de la présence du TISF. Toutes les familles ont été sensibilisées aux démarches pour les inscriptions aux structures de loisirs pour ces enfants, connaissent les ludothèques et LAEP autour de chez elles quand cela est pertinent avec la situation.

Toutes les familles ont un hébergement sans date de fin d'accueil, toutes ont accès de manière autonome à une banque alimentaire ou ont les moyens de s'approvisionner.

L'état de santé des membres de la famille est correct et stabilisé. L'épuisement maternelle n'est plus présent, le sentiment de découragement exprimé lors des premières rencontres non plus. Les rendez-vous médicaux nécessaires aux besoins de chacun des membres sont pris, les solutions existent pour rendre leur réalisation possible (documents, déplacement, garde de l'enfant

¹² Technicienne en Intervention Sociale et Familiale

¹³ Lieu d'Accueil Enfant Parent

¹⁴ Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

PARTIE 2 : Etat des lieux des ressources associatives

2.1 Quatre bénévoles et deux professionnelles : Des ressources humaines limitées mais efficaces

Pour rappel, le projet initial était pensé pour quatre professionnel.les :

- Une coordonnatrice fait vivre le projet et structure le partenariat, guide l'organisation du travail, rédige les dossiers de subventions et d'appels à projets, assure la veille sociétale,
- Deux travailleurs sociaux qui accompagnent les familles sous la forme d'un binôme, dont les regards croisés permettent une évaluation plus juste des besoins.
- Une psychologue qui, par sa présence en réunion technique, soutient la réflexion dans la construction des projets des familles.

En février 2024, Marine Blondel, éducatrice spécialisée en poste depuis 1 an, a cessé ses activités dans l'association, pour se consacrer à d'autres projets professionnels et personnels. La tentative pour la remplacer n'a pas été concluante. D'une part par le maigre choix de profils qui ont répondu à l'offre d'emploi. Le secteur social traverse actuellement une crise en termes de recrutement. De plus, l'association propose certes une mission et une organisation du travail intéressantes. Mais elle ne peut proposer qu'un contrat précaire à temps partiel, avec un plafond de salaire qui ne permet pas de toucher les profils qui seraient adaptés à la mission. En effet, compte tenu de la complexité des situations des familles, le large panel des types d'interventions à mener, un.e professionnel.le expérimenté.e serait nécessaire. Mais difficilement rejoignable vu les conditions d'exercice décrites précédemment.

C'est Lucile Prosperin (Najdouch), monitrice éducatrice, et Marianne Rami, coordonnatrice, qui ont donc porté les actions de l'association durant toute cette année, dans le cadre de leurs contrats à temps partiel.

En 2024, comme en 2023, le poste de psychologue n'a pas été pourvu. Compte tenu des actions engagées, du profil des familles, sa place et son rôle doivent être réévalués. Fin 2024, pour pallier le manque de travail en équipe pluri disciplinaire, ***l'association a fait appel aux services d'un professionnel extérieur pour assurer des temps mensuels de réflexion autour des pratiques et de la dynamique associative.***

Le conseil d'administration occupe sa place de bénévoles soutenant. Que ce soit moralement, sur la question de la comptabilité ou pour se rendre disponible pour des actions ponctuelles sur le terrain (papiers cadeaux par exemple), ils répondent présents. Là encore, leur petit effectif est un atout dans la dynamique relationnelle, mais un inconvénient pour la mise en œuvre de projets, l'apport de compétences, et le relai qu'ils peuvent prendre dans les démarches associatives.

2.2 Une stabilité des ressources matérielles à disposition

Les locaux de « La Bouillonnante », devenus lieux Totem de l'économie sociale et solidaire à Toulouse, voient leur bail renouvelé jusqu'en 2026. En conséquence de quoi, ResÔ H'and Family peut continuer à être hébergée dans des locaux qui répondent à ses besoins.

Les déplacements se font toujours avec les véhicules personnels.

La recherche de dons, d'objets de seconde main, continue d'être utilisée pour répondre aux besoins des familles ou ponctuellement pour des activités. Sans espace de stockage, l'association ne peut faire que « au fur et à mesure ».

2.3 Une situation financière incertaine, mais un résultat annuel positif

Comme présenté précédemment, l'association rejoint des familles qui n'ont pas accès aux autres dispositifs notamment de part leur précarité financière. Le choix de ne pas fonctionner sur le principe d'adhésion/participation financière, est indispensable pour continuer à soutenir ces familles, mais très corrélé aux subventions allouées.

Le modèle économique hybride recherché, l'apport de fonds propres, restera limité tant que l'association aura peu de ressources humaines pour faire vivre d'autres projets que ceux directement liés aux accompagnements des familles.

2.3.1 Des dépenses minimales, ciblées pour garantir une qualité et une pérennité des accompagnements

D'après le bilan financier, **le pôle principal des dépenses concerne les salaires et les charges inhérentes**. Ceci représente environ 80% des dépenses totales. Cette proportion est conséquente, mais elle sert à financer les deux postes salariales directement liés à l'accompagnement des familles. Elle est aussi le fait d'un budget global minimaliste, axé sur l'accompagnement individuel. Pour se faire, 1,3 ETP de professionnels diplômés, ont été financé au cours de l'année.

Les frais kilométriques sont le deuxième pôle des dépenses, en lien direct avec le fonctionnement. En 2024, les frais kilométriques ont augmenté en lien avec l'augmentation du barème de remboursement (0,603 en 2023, à 0,636 en 2024), mais surtout du fait que Lucile Prospérin était seule travailleur social, elle a multiplié les rendez-vous chaque semaine pour voir le plus de familles, augmentant par la même, les frais kilométriques. Enfin, ce sont des familles qui ont nécessité plus d'accompagnement avec le véhicule du travailleur social, du fait de l'éloignement des structures pour faire les démarches adaptées, mais aussi de l'absence de titres de transports des familles, ou des situations de handicap qui freinent les déplacements en transports en commun.

Les « frais de fonctionnement », rarement pris en charge par les appels à projet (des fondations par exemple) sont pourtant indispensables pour la réalisation des actions menées, qui sont, elles peu reconnues et valorisées, car très en lien avec des besoins individuels et divers.

Le montant inscrit sur **la ligne « achat prestation de service »** correspond aux frais inhérents à l'organisation de la soirée caritative, soutenue par le Rotary Club.

2.3.2 Des recettes hybrides : baisse des subventions et augmentation exceptionnelle des fonds propres

Comme décrit précédemment, le profil du public et les actions menées placent les actions de l'association dans des missions similaires à celles qui pourraient exister dans le service public. Aussi, la taille et le fonctionnement de l'association limitent les actions permettant le recueil de fonds propres.

De fait, les ressources principales de l'association sont les subventions allouées par les pouvoirs publics. En 2023, celles-ci avaient atteint 56520 euros, répartis entre la CAF31, le service Petite enfance de la mairie de Toulouse et le service Handicap de Toulouse Métropole. Sans oublier le CD31¹⁵ via son service innovation sociale, la CPAM31, et le FDVA¹⁶.

En 2024, **plusieurs déconvenues sont intervenues.** Le FDVA, face à un afflux de demandes trop importantes, n'a pas renouvelé son aide pour les bénéficiaires de 2023. Le service de l'Economie Sociale et Solidaire de Toulouse, pourtant engagé oralement en 2023, n'a pas donné suite à la demande de subvention adressée pour 2024. Enfin, les demandes de subventions adressées au CD31 (cette fois-ci aux services Enfance Jeunesse et Handicap) ont abouti à une subvention d'un montant 10 fois inférieur à 2023.

De leur côté, les services de la CAF31, Mairie Petite Enfance et Toulouse Métropole **ont maintenu leurs subventions.** Le PEC-CUI¹⁷ engagé depuis 2023 a été reconduit en 2024. Un contrat dans le cadre du PACTE des Solidarités a été conclu pour 3 ans.

L'aide des pouvoirs publics équivaut alors à 33876 euros.

Insuffisant donc, si l'association n'avait pas remporté le prix Sandrine Riaudo, attribué par la CPAM31, pour un montant de 25000 euros.

Les apports de fonds propres de l'association se sont développés,

➔ **Par des interventions dans les centres de formations des futurs travailleurs sociaux.** Ces interventions, sous la forme d'accompagnement aux écrits notamment, sont assurées par les deux professionnelles et permettent à l'association de récolter **4850 euros en 2024. Il y a eu un développement de ces actions par rapport à 2023 (2590 euros).** Elles demeurent cependant limitées pour ne pas empiéter sur le cœur de mission de l'association auprès des familles.

➔ **Par le mécénat, les dons.** L'association a renouvelé son **opération des papiers cadeaux** solidaires avec Nocibé, et malgré une baisse de la fréquentation du magasin en lien avec les difficultés financières générales, **les dons ont été quasi similaires aux années précédentes.**

La grande différence vient du mécénat. **Le Rotary Club des Arches** soutient l'association depuis 2022, par le biais de dons matériels (équipement informatique, matériel sensoriel adapté). En 2024, convaincus de l'importance des actions de l'association, **une soirée**

¹⁵ Conseil Départemental Haute Garonne

¹⁶ Fond pour le Développement de la Vie Associative (national)

¹⁷ Contrat Unique d'Insertion

caritative avec une récolte de don a été organisée, au profit de ResÔ H'and Family. Le bénéfice pour l'association, une fois les prestataires remboursés, a été de 5000 euros.

Enfin, pour pallier au délai d'attributions et de paiement des subventions, et compte tenu de la trésorerie fragile, une démarche auprès de **France Active** a permis un apport de fonds associatifs, remboursables à échéance.

PARTIE 3 : Perspectives 2025 : sécuriser ou développer ?

Entendu ici et là : « Il faut toujours plus d'activité pour prouver qu'une association fonctionne » ; « A partir de quand et de quoi un service à vocation sociale est-il rentable pour celui qui le finance ? » ; « Avec plus, on pourra faire plus et mieux ».

Le développement d'une association est souvent un enjeu important, car il signifie qu'elle répond à des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources dont elle dispose. S'ensuit alors un cercle vertueux, de confiance, d'investissement et de développement.

En 2024, en vue de pérenniser les activités, compte tenu du contexte budgétaire incertain, ResÔ H'and Family a fait le choix de sécuriser les emplois existants, et renoncer à recruter un deuxième travailleur social.

Les conséquences seront multiples avec ce coup de frein au développement de l'association : moins de professionnels donc moins d'accompagnements de familles, moins d'impact sur le territoire, moins de ressources humaines pour trouver des fonds propres. Y-aura-t-il des conséquences en cascade sur le financement de l'association ?

Faute de réel choix stratégique, ResÔ H'and Family va donc poursuivre ce choix en 2025 : sécuriser ses emplois, et pérenniser ses interventions sur les territoires déjà couverts. Privilégier la qualité, préserver la quantité, et continuer à chercher les ressources exceptionnelles...ou plus durables.

Les évolutions envisagées :

- Une relance de la communication sur les missions de l'association auprès des partenaires de terrain.
- Elargir les interventions à la ville de Ramonville Saint-Agne.
- La mise en travail d'un travail de partenariat avec les plateformes ressources et d'orientation, récemment créées (Cap Parent, Plateforme Ressource Handicap, Communauté 360).
- Une attention portée à rejoindre des familles avec des profils divers (parent ou enfant en situation de handicap, types de handicap)
- Le développement des activités en petit collectif, telles qu'initiées en 2024, que ce soit entre les fratries ou avec les mères.
- La recherche de nouvelles formes de mécénat et de dons, la poursuite des interventions dans les centres de formation.
- La reprise des candidatures aux appels à projets privés, car ResÔ H'and Family est aujourd'hui une association qui a prouvé sa légitimité et confirmé son impact.

CONCLUSION

« Des familles composées de femmes seules à s'occuper de leur enfant en situation de handicap et de la fratrie, dans des conditions de précarité importante » : tel est donc le profil du public que l'association a accompagné en 2024.

Avec des objectifs clairs : favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie nécessaires pour la construction d'un parcours de soins et social le plus adapté aux besoins de chacun.

Pour ce faire, le travail des deux professionnelles de l'association a été complété par les différents partenaires du territoire. Les actions proposées correspondent aux besoins des familles, qui se montrent assidus aux RDV et forces de proposition.

Le fonctionnement de l'association et la pérennité des interventions reposent sur le soutien des pouvoirs publics eux-mêmes mis à mal par un contexte budgétaire peu favorable à la vie associative. Le leitmotiv de ne pas se soumettre à la fatalité, qui motive un grand nombre de démarches pour aider les familles, s'applique aussi pour la gestion de ResÔ H'and Family.

La volonté de trouver des solutions pour les autres et pour soi-même est donc au cœur de la dynamique du projet.

Pour 2024, « c'est fait ».

L'année 2025 est là.

Il devient de plus en plus difficile d'anticiper ce qui va se passer.

Quoiqu'il en soit, il faudra des associations sur le terrain pour soutenir les droits des plus vulnérables si la situation se dégrade. Et si la situation s'éclaircit, il faudra des associations sur le terrain pour que personne ne soit oublié, et continuer à faire avancer les droits de chacun, quel que soit son handicap ou sa situation sociale.

ResÔ H'and Family sera là. Au côté des dispositifs de coordination qui se déploient sur le territoire, elle proposera son expertise de terrain et sa qualité d'accompagnement humain, pour construire des partenariats au profit des besoins des familles.

ANNEXE : COMPTE DE RESULTAT 2024

RESÔ H'AND FAMILY

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte de résultat	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00 €	0,00 €
Ventes de biens et services	4 850,49 €	2 590,00 €
Ventes de biens	12,49 €	0,00 €
Ventes de prestations de service	4 838,00 €	2 590,00 €
- dont parrainages	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs	70 142,99 €	59 799,28 €
Concours publics et subventions d'exploitation	58 876,12 €	56 520,00 €
- Etat	4 376,12 €	5 520,00 €
- Région(s)	0,00 €	0,00 €
- Département(s)	1 500,00 €	15 000,00 €
- Commune(s)	0,00 €	6 000,00 €
- Subvention communauté de communes et agglomération	13 000,00 €	3 000,00 €
- Organismes sociaux	40 000,00 €	27 000,00 €
- Fonds européens	0,00 €	0,00 €
- ASP	0,00 €	0,00 €
Ressources liées à la générosité du public	11 266,87 €	3 279,28 €
- Mécénats	11 266,87 €	3 279,28 €
Contributions financières	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Autres produits	1 229,32 €	1 519,59 €
Total I	76 222,80 €	63 908,87 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	12 149,76 €	7 601,55 €
Achat	5 060,77 €	1 247,75 €
- Achats d'études et de prestations de services	4 845,40 €	0,00 €
- Achats non stockés de matières et de fournitures	9,90 €	702,86 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €	0,00 €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	82,87 €	406,89 €
- Autres fournitures	122,60 €	138,00 €
Services extérieurs	2 923,42 €	2 907,10 €
- Sous traitance générale	0,00 €	0,00 €
- Locations	2 555,62 €	2 737,80 €
- Entretien et réparation	0,00 €	0,00 €
- Assurance	367,80 €	169,30 €
- Documentation	0,00 €	0,00 €
- Divers	0,00 €	0,00 €
Autres services extérieurs	4 165,57 €	3 446,70 €
- Rémunération intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €
- Publicité, publication	0,00 €	63,75 €
- Déplacements, missions	3 880,53 €	2 987,54 €

- Frais postaux et de télécommunications	225,04 €	335,41 €
- Services bancaires, autres	60,00 €	60,00 €
Aides financières	0,00 €	0,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	32 041,82 €	36 514,79 €
Charges sociales	24 449,39 €	22 051,28 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00 €	0,00 €
Autres charges	1 224,99 €	55,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	55,00 €
Autres charges de personnel	1 224,99 €	0,00 €
Total II	69 865,96 €	66 222,62 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 356,84 €	-2 313,75 €
PRODUITS FINANCIERS :		
Autres intérêts et produits assimilés	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00 €	0,00 €
Total III	0,00 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €
Intérêts et charges assimilées	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	0,00 €	0,00 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	6 356,84 €	-2 313,75 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Total V	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	0,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00 €	0,00 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00 €	0,00 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I + III + V)	76 222,80 €	63 908,87 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	69 865,96 €	66 222,62 €
EXCEDENT OU DEFICIT	6 356,84 €	-2 313,75 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Bénévolat	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00 €	0,00 €
Mise à disposition gratuite de biens	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Résultat : 6 356,84 €